

DEMANDE DE LOCATION

Objet: Le Chale	et du Coeu	r	Location haute sa	aison estivale :	
Adresse: Chemin des Anémones 12			CHF 2'500 la semaine (8 jours - 7 nuits)		
Localité : CH - 1873 Les Crosets - VS			Caution demande	Caution demandée : CHF 500	
aux « P	ortes du S	oleil » en Valais	à verser lors de la r	éservation (= validation)	
Nombre de couchages : 8			Taxes de séjour en sus :		
Dates:			CHF 2.50 / jour /	personne	
Titulaire du prene	ur du cont	rat de location	Co-titulaire ou ga	arant	
-			_		
NPA/Localité :					
Tél. privé :					
Tél. portable :					
E-mail :					
Date de naissance	:				
Nationalité/Permis	s :				
Etat civil :					
Enfant(s):					
Avec année de nai	ssance :				
Profession :					
Employeur :					
Nombre de persor	nnes :				
Animaux :	O oui	O non	Assurance RC & N	Ménage - <i>obligatoire</i>	
Si oui, genre :			Compagnie :	Compagnie :	
Véhicule :	O oui	O non	Source de l'inforr	mation :	
Si oui, nombre :			O par la presse	O par internet	
Poursuites :	O oui	O non	O par ouï-dire	O autre	
Tutelle/Curatelle:	O oui	O non			
Observations/réfé	rences :				



Nous vous remercions de remettre à notre service de gérance, les documents suivants :

- Copie de pièce d'identité (passeport, carte d'identité, permis d'établissement, permis B ou C pour les personnes de nationalité étrangère et carte de légitimation) pour toutes les personnes qui logeront dans le chalet
- Attestation de solvabilité (moins de 3 mois) émanant de l'Office des poursuites du lieu de domicile actuel (mentionnant les poursuites et actes de défaut de biens)
- Attestation de la police d'assurance d'une RC & Ménage

Ce formulaire est à compléter, dater et signer par le demandeur du logement en location.

Les renseignements recueillis sont confidentiels

Chaque soussigné certifie avoir donné des renseignements exacts et complets et prend note que les déclarations fausses ou erronées tombent sous le coup du Code Pénal et peuvent être poursuivies en justice.

Au cas où, après avoir accepté (y compris oralement) la location de l'objet, il ne donnerait pas suite au contrat qui lui aurait été présenté ou envoyé pour signature, le demandeur reconnaît devoir à la régie la somme forfaitaire de CHF 300.- (trois cents francs suisses HT) + TVA à titre d'indemnité pour les frais administratifs engagés.

<u>Signatures</u> :	
Preneur de location :	Co-titulaire :
Lieu et date :	